

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "R" - BNP PARIBAS MULTI-FACTOR BONDS HIGH VOL (FR0011882380)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est, sur un horizon d'investissement de 3 ans, de surperformer l'€STR capitalisé (déduction faite des frais de gestion) et de générer une performance absolue en mettant en œuvre différentes stratégies d'investissement sur les marchés des taux d'intérêt, des changes et du crédit, détaillées ci-dessous, tout en respectant un objectif de volatilité annualisée de 25% en moyenne (estimé à partir de rendements hebdomadaires).

Caractéristiques essentielles :

En raison de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle du taux monétaire, soit le taux €STR capitalisé.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la société de gestion interviendra activement sur les marchés des taux d'intérêt, des changes et du crédit et mettra en œuvre au sein du FCP plusieurs stratégies :

- Une stratégie de «fond de portefeuille», mise en place via des actifs à faible risque (notamment des certificats de dépôt, obligations sans que cela ne soit limitatif),
- Des stratégies quantitatives de performance absolue, faiblement corrélées entre elles, mises en place via des instruments dérivés parmi les plus liquides sur les marchés des taux d'intérêt, des changes et du crédit et reposant sur des modèles propriétaires :

o Des stratégies «market neutral» (notamment des stratégies d'arbitrage «relative value», visant à tirer profit d'écart de prix entre instruments financiers liés), indépendantes des cycles de marché et non directionnelles,

o Des stratégies directionnelles (stratégies d'anticipation de marché, visant à tirer profit des cycles de marché).

Ces stratégies se fondent notamment sur l'analyse et l'agrégation de divers indicateurs, macroéconomiques ou techniques

L'allocation entre les différentes stratégies quantitatives sera effectuée dynamiquement. En outre, la pondération de chacune des stratégies au sein du FCP s'effectue

selon une approche en budget de risque, en tenant compte :

- de l'objectif de volatilité annualisée de 25% en moyenne (estimé à partir de rendements hebdomadaires) ,
- du rendement ajusté du risque attendu par la Société de Gestion pour chacune des stratégies ,
- de l'indicateur de Value at Risk (VaR),

Les positions, acheteuses ou vendeuses, générées par les modèles, seront prises de manière systématique et pourront engendrer un fort effet de levier. Le FCP pourra ainsi se surexposer aux marchés des taux d'intérêt, des changes et du crédit

Le suivi du risque est effectué à la fois au niveau des positions, au niveau des stratégies et au niveau du portefeuille du FCP. Le suivi du risque global se fait par une méthode probabiliste de calcul de VaR. Le niveau de VaR maximum autorisé est de 20% sur un horizon de 20 jours ouvrables avec un niveau de confiance de 99%, ce qui signifie que dans 99% des cas, le risque de baisse du FCP sur 20 jours ouvrables est limité à 20%.

Le levier indicatif pourra représenter jusqu'à 50 fois l'actif net du FCP. Cependant, en fonction de la volatilité des sous-jacents et des stratégies mises en œuvre, le FCP se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé et au maximum de 120 fois l'actif net du FCP

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans

Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Valeur liquidative d'origine EUR : 1000

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 16 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Montant minimum de souscription : 3 000 000 euros pour la souscription initiale à l'exception des OPCVM et FIA gérés par une entité du groupe BNP Paribas pour lesquels il n'y a pas de montant minimum de souscription

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• L'objectif de volatilité élevée justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC: 5% Acquis à l'OPC: 0,15%
Frais de sortie	Acquis à l'OPC : 0,15%
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,50% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Cas d'exonération : Pour plus d'informations sur les cas d'exonération des frais d'entrée et de sortie, veuillez vous référer à la rubrique « Commissions de souscription et de rachat » du prospectus du FIA.

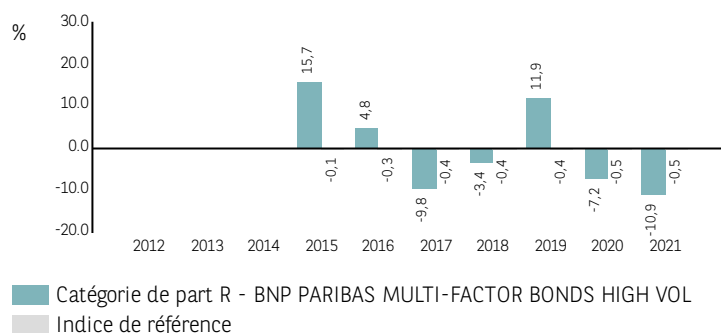
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 18 juin 2014;
- La part a été créée le 18 juin 2014.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les stratégies quantitatives ont été mises en oeuvre à partir de février 2015. Avant cette date, le FCP était investi en instruments financiers de type monétaire ou en actifs à faible risque.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.

